COOPPÈRE

Réseau de Coopération Écosystémique — Architecture Juridique & Opérationnelle (Version 3.0)

COOPPÈRE — KIT D'ACCUEIL MEMBRE (Version 3.0)

Communauté Écosystémique Régénérative (CÉR) — Réseau de Coopération Écosystémique

> **Bienvenue au sein du réseau COOPPÈRE.**
> Ce guide d'accueil présente l'architecture morale, juridique et opérationnelle de notre communauté. Il a été conçu pour vous permettre de comprendre vos droits, vos outils d'entraide et les principes déontologiques qui protègent l'autonomie de chaque membre.

---

1. QUI EST COOPPÈRE — ARCHITECTURE & MISSION

COOPPÈRE est une **infrastructure de coopération et de résilience territoriale** constituée en personne morale sans but lucratif en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*. Initiée par **Joseph Yvon Dominique Bergeron** (Initiateur, Architecte Conceptuel & Gardien de la Raison d'Être) et structurée techniquement avec **Danny Perez** (Concepteur & Architecte Technique Réseau), l'organisation offre un cadre légal, éthique et numérique aux citoyens, producteurs, artisans et porteurs de projets régénératifs.

Le **Réseau de Coopération Écosystémique COOPPÈRE** fédère des **Unités Locales Autonomes (ULAs)** souveraines dans leurs opérations quotidiennes. En vertu de la **Règle d'Or de Non-Dépossession** inscrite aux statuts, l'adhésion au réseau n'entraîne aucun transfert de propriété sur vos biens, vos terres, vos outils ou vos créations.

Ce que COOPPÈRE met à votre disposition

- **Cadre juridique et institutionnel OBNL** (conformité québécoise, portage de projets, assurances et partenariats) ;
- **Réseau d'entraide inter-ULAs** et **Carnet d'offres, de demandes et d'ententes** ;
- **JEU (Jardin d'Échange Universel)** — système interne de comptabilité mutuelle et de réciprocité ;
- **BiorgSystem & Protocoles de résilience** (agroécologie, patrimoine semencier, cuisines collectives normes MAPAQ, serres quatre saisons, assainissement écologique) ;
- **Modèles d'Accords Territoriaux gradués (Niveaux A1 à C2)** conformes au *Code civil du Québec* ;
- **Référentiel déontologique RHUHR** garantissant des relations saines, transparentes et respectueuses.

Ce que COOPPÈRE ne fait jamais

COOPPÈRE ne s'approprie jamais vos biens ou vos récoltes, ne distribue aucun profit privé, et ne s'ingère pas dans la gestion interne de votre ULA tant que le Code d'Honneur RHUHR et les lois en vigueur sont respectés.

---

2. LA GOUVERNANCE À TROIS CERCLES

L'organisation repose sur l'équilibre de trois (3) instances complémentaires :

1. **Le Conseil d'Administration Statutaire (CA) :** Élu par l'Assemblée générale des membres actifs, il assure la gestion légale, financière et réglementaire de l'OBNL, la comptabilité par centres de coûts et la validation des projets soumis au Tableau des Dons.
2. **Le Cercle Gardien de la Raison d'Être :** Instance éthique et consultative encadrée par l'*Entente de Délégation et de Garde Partagée*. Il veille au respect de la mission d'origine, du référentiel **RHUHR** et assure la médiation amiable en cas de différend.
3. **Les Unités Locales Autonomes (ULAs) :** Cellules opérationnelles de terrain (jardins, ateliers, cuisines, lieux hôtes) qui gèrent librement leurs activités, leur calendrier et leurs ressources propres.

---

3. LE RÉFÉRENTIEL DÉONTOLOGIQUE RHUHR — LES 5 PILIERS

Issu de l'acte fondateur du 3 mars 2019 (*OMAHON*), l'acronyme **RHUHR** résume les cinq piliers déontologiques qui guident toutes nos interactions :

Lettre	Pilier	Signification et posture attendue
R	**RESPECT**	**Reconnaissance mutuelle & souveraineté :** Écouter sans interrompre, respecter l'autonomie de chaque membre et prendre soin des lieux et équipements confiés.
H	**HUMILITÉ**	**Posture d'apprentissage & sobriété :** Coopérer sans égo, privilégier la compétence réelle et l'entraide plutôt que la compétition ou la précipitation.
U	**UNITÉ**	**Cohésion & solidarité du réseau :** Favoriser la mutualisation volontaire des ressources et veiller à ce qu'aucun membre ou projet ne demeure isolé.
H	**HONNÊTETÉ**	**Transparence, intégrité & parole juste :** Dire les faits avec exactitude, documenter clairement les ententes et assurer une reddition de comptes rigoureuse.
R	**RÉALITÉ**	**Ancrage concret & pragmatisme écologique :** Bâtir sur des faits vérifiables, des indicateurs mesurables sur le terrain et le respect des capacités réelles.

---

4. LES 7 PRINCIPES DU CODE D'HONNEUR CÉR

1. **Présence Authentique et Intégrité :** Agir avec droiture, sincérité et fiabilité dans ses engagements.
2. **Parole Sobre et Claire :** Parler avec l'intention d'éclairer et de construire, jamais pour dominer ou blesser.
3. **Écoute Active et Discernement :** Prendre le temps de comprendre réellement l'autre avant de répondre ou de décider.
4. **Contribution Équitable :** Offrir une énergie juste — un savoir, un geste, un outil, un temps — dans un esprit de réciprocité.
5. **Liberté Responsable :** Rester libre et autonome, tout en assumant pleinement la responsabilité de ses actes dans l'espace commun.
6. **Accord avec le Vivant :** Respecter la Terre, les lieux hôtes, l'eau, la biodiversité et les cycles naturels.

7. **Loyauté et Règlement Amiable :** Cultiver la confiance mutuelle et résoudre tout désaccord par le dialogue direct ou la médiation du Cercle Gardien.

---

5. LE CARNET D'ÉCHANGE & LE SYSTÈME JEU

Le **Carnet COOPPÈRE** permet aux membres et aux ULAs de publier leurs offres et leurs besoins, et de formaliser des ententes d'échange transparentes.

Ce que le JEU EST	Ce que le JEU N'EST PAS
Un outil interne de reconnaissance mutuelle des contributions	Une monnaie spéculative ou un actif financier
Un système d'entraide fondé sur la confiance et la réciprocité	Un substitut illégal à la monnaie ayant cours légal
Une façon d'échanger des services, savoirs et biens d'usage	Un système d'accumulation de profit commercial
Un registre transparent accessible à tous les membres actifs	Anonyme, opaque ou réservé à un groupe restreint

---

6. VOS ENGAGEMENTS ET VOS DROITS DE MEMBRE

6.1 Vos engagements

- Respecter le **Code d'Honneur RHUHR** ainsi que les **Statuts et Règlements Généraux (v3.0)** ;
- Préserver l'intégrité des lieux hôtes, du matériel mutualisé et l'autonomie des ULAs ;
- Ne jamais utiliser la dénomination ou les marques de COOPPÈRE à des fins commerciales privées non autorisées ;
- Honorer avec ponctualité les ententes conclues via le Carnet d'échange.

6.2 Vos droits garantis

- Participer aux activités, aux chantiers, aux formations et au Carnet d'entraide du réseau ;
- Rejoindre une ULA existante ou soumettre une demande d'affiliation pour une nouvelle ULA ;
- Participer aux Assemblées Générales selon votre catégorie de membre ;
- Bénéficier de la **Règle d'Or de Non-Dépossession** et de la responsabilité limitée propre à l'OBNL ;
- Vous retirer librement à tout moment moyennant un simple préavis écrit de 30 jours.

COOPPÈRE — Réseau de Coopération Écosystémique (Version 3.0)

Initié par Joseph Yvon Dominique Bergeron · Architecture technique par Danny Perez

cooppere.com
